Extinction du réseau cuivre

Le réseau cuivre historique, propriété d'Orange, qui fournit notamment l'accès au téléphone et à internet, va progressivement être éteint au profit de la fibre optique, une technologie plus rapide et plus puissante.

La priorisation du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire par les collectivités, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, et l’accélération de l’adoption de la fibre par les Français depuis la crise sanitaire, ont rendu l’arrêt du réseau cuivre historique d’Orange possible.

L'opérateur a ainsi annoncé fin 2019 l'extinction progressive du réseau cuivre d'ici 2030.

À partir de 2023 et jusqu’en 2030, le réseau cuivre d’Orange va être éteint commune par commune en trois étapes : l'arrêt de la commercialisation, l'arrêt du service et le démontage du réseau.

Communes de Seine-et-Marne

Lot n°1 : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine, La Rochette, Vaux-le-Pénil

Lot n°2 : Barcy, Chambry, Crégy-lès-Meaux, Fublaines, Germigny-l'Évêque, Isles-lès-Villenoy, Livry-sur-Seine, Mareuil-lès-Meaux, Meaux, Melun, Montceaux-lès-Meaux, Nanteuil-lès-Meaux, Chauconin-Neufmontiers, Penchard, Poincy, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Trilport, Varredes, Villenoy, Voisenon

Lot n°3 : Boutigny, Courtry, Emerainville, Noisiel, Pontault-Combault, Quincy-Voisins, Roissy-en-Brie, Saint-Fiacre, Vaires-sur-Marne, Villemareuil

- Découpage de lots concernés par le programme d'extinction du cuivre d'Orange à la maille communale.pdf 2230.4 Mo

i

- La fin du réseau cuivre : qu’est-ce que ça veut dire ?

- Découvrez si votre commune est concernée par la fermeture du cuivre et à quelle échéance